

Agent d'escale

DESCRIPTION DU MÉTIER :

Un agent d'escale est un professionnel qui travaille dans le domaine de l'aviation et qui est responsable de l'accueil, de l'enregistrement et de l'embarquement des passagers pour un vol. Les agents d'escale travaillent dans les aéroports, les compagnies aériennes et les entreprises de services aéroportuaires.

LES COMPETENCES REQUISES :

- Excellentes compétences en communication et en service à la clientèle.
- Bonne connaissance des procédures d'enregistrement et d'embarquement.
- Capacité à travailler sous pression et à gérer les problèmes.
- Capacité à travailler en équipe et à collaborer avec d'autres professionnels de l'aviation.
- Bonne forme physique, car le travail peut être physique et nécessite de soulever des charges lourdes.
- Bonne connaissance des procédures de sécurité de l'aviation.

FORMATION :

Un diplôme d'études secondaires est généralement requis pour devenir agent d'escale. Certaines compagnies aériennes peuvent préférer embaucher des personnes ayant une formation en tourisme ou en aviation. Les agents d'escale doivent également suivre une formation spécifique sur les procédures d'enregistrement et d'embarquement, ainsi que sur les procédures de sécurité de l'aviation.

SALAIRE :

Le salaire moyen d'un agent d'escale varie en fonction de la région et de l'expérience. En général, les salaires commencent à environ 20 000€ par an et peuvent atteindre plus de 30 000€ pour les professionnels expérimentés.